



Collectif DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LOIRE ET DE VILAINE

Collectif DLM : BP 31 - 44101 LA BAULE - defensedelamer@gmail.com

Saint-Nazaire, le 8 Septembre 2022

Mr le Préfet de la région Pays de Loire,
Préfet de Loire-Atlantique
44000 – NANTES

LRAR

Objet : *Eoliennes en mer sur le Banc de Guérande – Instance de concertation*

Monsieur le Préfet,

La 80^e et dernière éolienne de la centrale éolienne en mer sur le banc de Guérande a été installée au début de cette semaine, marquant la fin d'une phase de construction : nous vous rappelons à cette occasion notre demande d'informer le public de l'empreinte carbone de ce chantier gigantesque, demande formulée par lettre lors de la réunion du 1^{er} juillet de l'instance de concertation.

Bilan Carbone

Vos services et la société « Parc du Banc de Guérande - PBG » peuvent faire réaliser un Bilan Carbone par un cabinet indépendant, certifié Bilan Carbone® par l'ADEME. Au moment où le Président de la République met l'accent sur la transition énergétique et la nécessaire transition écologique, il est indispensable de fournir au public des éléments de référence, à vocation pédagogique, pour une bonne compréhension des enjeux des contributions à l'émission des gaz à effet de serre (GES).

Une annonce de production annuelle floue donc douteuse

Le site officiel de PBG [1] et la presse rapporte l'élément de langage « 20% de la consommation électrique de Loire-Atlantique » sans donner le moindre chiffre. La consommation est donnée pour 3,4 TWh[2], chiffre sous-estimé par rapport à celui, officiel, de RTE de 24,4 TWh de consommation électrique de la Région Pays de Loire, composée de 5 départements [3]. Ainsi, on prévoirait 0,68 TWh de production de la Centrale éolienne PBG : ce chiffre ne correspond en rien à celui de 1,735 TWh indiqué dans l'annexe (p.12) à la convention d'occupation du Domaine Public Maritime, signée par votre prédécesseur Mme Klein, le 7 avril 2017. Compte tenu de l'impact considérable, local et national, il est essentiel de lever les doutes et de clarifier la communication sur la production attendue, sans quoi on entendra encore, comme pour l'impact visuel, « *vous nous avez menti !* ».

Statistique de vent à SEMREV

C'est pourquoi nous vous avons demandé de faire publier les statistiques de vent de 2020-2021 enregistrées par l'éolienne Floatgen sur le site expérimental SEMREV, qui bénéficie d'un régime de vent commun avec celui du Banc de Guérande. On sait que la connaissance de ces statistiques fournit un majorant absolu du facteur de charge, quelles que soient les qualités techniques de rendement des machines.

Dans l'attente de ces informations, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à notre haute considération.

Collectif Défense de la Mer
Le coordinateur : Alain Doré

Copie : M. le Préfet Maritime Atlantique

Annexe : notre lettre du 1^{er} juillet 2022

[1] https://parc-eolien-en-mer-de-saint-nazaire.fr/wp-content/uploads/2022/08/Incollables_2022-BD-pour-site.pdf

[2] <https://prixelectricite.fr/consommation-edf-loire-atlantique-44-departement.html>

[3] RTE – Pays de la Loire / Bilan électrique 2021



Collectif DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LOIRE ET DE VILAINE

Collectif DLM : BP 31 - 44101 LA BAULE - defensedelamer@gmail.com

Saint-Nazaire, le 1^{er} juillet 2022

Mr le Préfet de la région Pays de Loire,

Préfet de Loire-Atlantique

Mr le Préfet maritime de l'Atlantique

Objet : Eoliennes en mer sur le Banc de Guérande

Messieurs les Préfets,

Comme vos fonctions changent de titulaires environ tous les deux - trois ans, il n'est pas inutile de rappeler que le choix du site du Banc de Guérande a été fait après deux réunions en décembre 2009 et janvier 2010, avec le dernier mot au COREPEM. Un choix quelque peu bâclé que la rigidité des règles administratives n'a pas permis de corriger, comme indiqué pendant le débat public en juillet 2013 par un courrier du Préfet de Loire-Atlantique.

Ce choix, outre les contraintes des usages, s'est appuyé sur 2 critères :

- **Une bathymétrie de moins de 30m**, ce qui n'est pas vraiment justifié (40 - 50m est couramment admis pour l'éolien posé) et a conduit à une localisation sur un plateau rocheux,
- **Une moyenne de vent supérieure à 7m/s**, ce qui n'est pas du tout pertinent pour un système dont la puissance varie avec le cube de la vitesse du vent, et dépend donc de la distribution statistique et non de la moyenne... **On vous demande donc la publication des statistiques des forces de vent enregistrées par SEMREV/Floatgen depuis deux ans (2020-2021)** qui donneraient des informations intéressantes sur la crédibilité du facteur de charge annoncé dans la Convention d'Occupation du DPM accordée à PBG...

Ce projet a été justifié successivement par :

- La création d'une filière française de l'éolien offshore : *on voit ce qu'il en est !*
- Puis, la nécessité d'un mix énergétique, *définition arbitraire car résultant d'une décision politique et non technique,*
- Enfin, la contribution à la lutte contre le réchauffement climatique : un *mensonge d'Etat* puisqu'en France la production électrique est essentiellement décarbonée grâce au nucléaire et à l'hydraulique. **La construction de cette installation devrait être suivie en continu par un bilan carbone lors de chaque phase : fabrication, installation, raccordement, exploitation...** De toutes façons, la production électrique éolienne devant se substituer à la production nucléaire décarbonée, il n'y a aucune chance d'obtenir un bilan favorable, surtout avec l'intermittence qui pourra de moins en moins être compensée par la commutation des réseaux et fera de plus en plus appel à la production thermique avec des ressources fossiles. L'expérience de l'Allemagne nous en fait enfin prendre conscience, avec la crise géopolitique que l'on connaît.



Collectif DÉFENSE DE LA MER

DES FONDS MARINS ET DES CÔTES ENTRE LES ESTUAIRES DE LOIRE ET DE VILAINE

Collectif DLM : BP 31 - 44101 LA BAULE - defensedelamer@gmail.com

Enfin, les décisions de justice au cours de ces 10 dernières années n'ont convaincu personne, sauf que le politiquement correct a bien influencé les magistrats... Il suffit a priori de dénier aux citoyens et leurs associations environnementales de tout intérêt à agir !

Ainsi, le cahier des charges rempli d'auto-prescriptions a été jugé normal, même si l'Etat s'est empressé depuis à corriger les procédures, avec l'appel d'offres pour Dunkerque...

Ainsi l'impact environnemental a été validé par le Conseil d'Etat, mais les Académies des Sciences, le Conseil National de la Protection de la Nature ou Conseil National de la Biodiversité ont émis des avis très critiques, et désormais il faut théoriquement obtenir des autorisations de destruction d'espèces protégées...

Enfin, les règles d'appel d'offres ont été bafouées, confirmé par le Conseil d'Etat pour St Brieuc, et pour EMF, il a estimé que le remplacement de l'actionnaire, leader mondial, DONG Energy dans EMF par ENBRIDGE et le fonds de pension canadien CPPIB (des partenaires financiers sans expérience dans l'éolien offshore) n'avait pas à être soumis à autorisation de l'Etat, confondant ainsi société commerciale et société de projet.

Dong Energy a finalement servi de caution industrielle au groupement formé avec EDF via la société de projet EMF pour, d'une part, gagner l'appel d'offres de 2012 puis, d'autre part, disposer des avis favorables des commissions d'enquête, avant de vendre sa part de contrat à Enbridge qui n'aurait jamais pu passer ces deux étapes de l'appel d'offres et des enquêtes publiques. Au passage, DONG a déjà empoché plus de 150 millions d'Euros ! Les pêcheurs normands ont pris le relais en déposant une plainte au Parquet National Financier.

Reprenons les termes de Mme la députée Meynier Millefert (LREM) : « *le jour où les gens vont vraiment comprendre que cette transition énergétique ne sert pas à la transition écologique, vous aurez une réaction de rejet de ces politiques, en disant « mais vous nous avez menti, en fait ».* »

« *Vous nous avez menti* » : c'est aujourd'hui la réaction en presque île guérandaise, où on avait dit aux gens « elles ne se verront pas ».

En conclusion, **pour se féliciter de cette installation éolienne en mer sur le Banc de Guérande, il faut être soit stupide pour ajouter foi à toute la communication/propagande largement publiée, soit cupide pour espérer profiter indûment de l'argent des contribuables et consommateurs.**

Nous vous demandons au minimum de prendre les moyens de rendre publiques les statistiques de vent de 2020-2021 de SEMREV/Floatgen, et d'obtenir de la société PBG un bilan carbone actualisé du projet et d'en tenir l'Etat informé.

Nous vous prions de croire, Messieurs les Préfets, à notre haute considération.

Collectif Défense de la Mer

Le coordinateur : Alain Doré